



**Plongeurs
8 à 12 ans**

Bulletin individuel d'inscription pour la saison 2022 / 2023

Merci d'écrire **lisiblement** en lettres majuscules – Un bulletin par adhérent

Pré requis

La pratique de la plongée sous-marine implique d'être capable de nager au minimum 50 m sans appui, en piscine, en mer ou en lac. Une validation de cette capacité sera faite en préalable au baptême de plongée. L'Apsm se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un postulant dont cette capacité n'aurait pas été validée par un de ses moniteurs.

Identité et coordonnées

Nom.....Prénom.....

Date de naissance .../.../... Département de naissance Lieu de naissance.....

Adresse.....

.....

Téléphone portable du tuteur Téléphone domicile du tuteur.....

Adresse e-mail.....

N° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :.....

Cotisation

Adhésion à l'Apsm, 145 € (comprenant une licence fédérale)

Pour deux frères ou sœurs : 260 €

Assurance complémentaire facultative

Je souhaite souscrire une assurance complémentaire auprès du cabinet Lafont (tarifs au verso de la feuille d'informations).

Je souhaite souscrire une assurance auprès d'un cabinet de mon choix.

Accompagnement de l'enfant

A la fin de chaque séance, pour le retour à domicile, votre enfant doit être pris en charge par un adulte désigné par vous au responsable de la section.

Un enfant qui ne serait pas attendu par l'adulte désigné sera consigné dans l'enceinte de la piscine jusqu'à l'arrivée de l'adulte référent.

Autorisation du tuteur légal

Je soussigné *nom – prénom, père - mère ou tuteur* -.....

autorise *nom et prénom de l'enfant*.....

à participer à la formation à la plongée sous-marine qui se déroulera les samedis de 13h à 14h sous la responsabilité du club APSM .

J'autorise Philippe Boutet (président du club), à prendre toute décision utile en cas d'urgence médicale ou d'hospitalisation.

Fait le..... à.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Ce bulletin d'adhésion, le chèque et le certificat médical
(ainsi qu'une photo d'identité s'il s'agit d'une première adhésion)
doivent être remis au responsable de section
la séance suivant le baptême s'il s'agit d'une première adhésion
(avant le 12 novembre s'il s'agit d'un renouvellement d'adhésion).

*Vous recevrez votre licence fédérale dans un délai de 5 à 7 semaines après la remise de votre chèque.
En cas de non réception passé un délai de 7 semaines, prévenir de toute urgence le responsable de votre section,
sinon vous aurez à supporter les frais de réédition de votre carte.*